Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 93 (1996)
Heft: 5

Rubrik: Procès-verbaux

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbaux

Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du vendredi 15 mars 1996

Elle s'est tenue à l'Hôtel de la Paix à Cernier le vendredi 15 mars 1996 à 20 h, avec l'ordre du jour suivant:

1. Salutations.
2. Appel.
3. Procès-verbal de l'assemblée 1995.
4. Rapports:
   du président
   du caissier
   des vérificateurs des comptes.
5. Budget 1996 et cotisations.
6. Nominations des vérificateurs pour 1996.
7. Rapports:
   de l'inspecteur cantonal
   du responsable de la vulgarisation
   du responsable de l'élevage
   de la responsable du contrôle du miel.
8. Activités 1996.
9. Présentation d'un candidat au comité SAR.
10. Comité et assemblée des délégués SAR.
11. Divers.

Sur demande du président, l'adjonction suivante est mise à l'ordre du jour: nomination d'un moniteur-éleveur.

Appel

La liste de présence porte la signature de 16 membres. Excusés: Th. Müller, Michael Simoni, Eric Aubry.

Rapport du président

Virgile Odiet nous relate les hauts faits de l'année 1995, à savoir: récolte record de miel que l'on peut qualifier de record du siècle pour certaines régions.

Autre fait exceptionnel: le Congrès Apimondia qui s'est tenu à Lausanne du 15 au 19 août 1995. Pour cette occasion, notre fédération a organisé une visite du canton de Neuchâtel avec comme point principal la visite du Musée international d'horlogerie et celle du rucher de notre collègue François Mojon. Le car était sous la responsabilité d'André Andrey, alors que Rose et Eric Aubry, Pierre Paratte et Daniel Deleury ont organisé la réception à La Chaux-de-Fonds. Le président remercie chacun pour son travail et particulièrement François Mojon et sa famille pour l'accueil chaleureux et la collation préparée pour nos hôtes étrangers. Ces derniers garderont un merveilleux souvenir de leur passage dans le Jura neuchâtelois.

Virgile remercie Paul Castella pour son dévouement comme moniteur-éleveur, fonction qu'il quitte pour raison d'âge.

Le président signale également que l'état de nos colonies est satisfaisant, mais que nous devons rester vigilants, le souvenir de ce qui s'est passé à Lignières doit nous le rappeler. 1995 est aussi l'année où Rose Aubry est entrée en fonction comme responsable du contrôle des miels.

L'automne passé, nous avons appris avec étonnement que les cours d'apiculture donnés à l'Ecole d'agriculture de Cernier étaient supprimés. La fédération doit réagir face à cette décision, car ces cours sont nécessaires aux apprentis des métiers de la terre. Ce problème sera pris dans les « divers ».

En conclusion, le président remercie les membres du comité, les moniteurs-éleveurs, les conseillers apicoles et les inspecteurs. Un merci également à Willy Debély pour son travail auprès de la SAR.

Rapport du caissier

Michel Fahrny nous donne lecture des comptes 1995: ceux-ci laissent apparaître une diminution de la fortune de Fr. 445.50, due aux frais que l'excursion d'Apimondia dans notre canton a engendrés, ainsi qu'à l'achat d'un réfractomètre pour le contrôle du miel.

Rapport des vérificateurs

Les vérificateurs de la section Val-de-Ruz (MM. Gassmann et Vuilleumier) ont vérifié les comptes et les ont trouvés exacts. Ils demandent à l'assemblée de les accepter avec remerciements au caissier.

Les rapports ci-dessus sont acceptés par acclamation.

Budget 1996 et cotisations

Le budget 1996 laisse entrevoir un déficit de Fr. 176.–.

Les bons de caisse BCN que notre caissier a pu placer à un taux fixe de 6,25 % rapportent Fr. 1125.– par an. Toutefois, l'échéance de l'an 2000 se rapproche et notre caissier propose à l'assemblée de relever les cotisations des membres dues à la fédération de Fr. 2.– à Fr. 3.–, car il est certain que nous ne pourrons plus bénéficier d'un taux d'intérêt aussi élevé. Le président rappelle que ce montant n'a pas changé depuis 20 ans. Le président ouvre la discussion sur cette proposition.

Claude Pittet signale que le capital de la fédération s'élève à Fr. 24000.–. Nous n'avons donc pas de soucis financiers pour l'immédiat. Il n'y a pas d'achat important en vue. Vu l'excellente gérance des cordons de la bourse par notre caissier, Claude n'est pas d'accord sur cette augmentation. Il précise que ce n'est pas la somme d'un franc qui le pousse à refuser, mais bien la bonne santé de notre caisse. Il n'est pas contre pas opposé à une augmentation lorsque celle-ci se justifiera, en l'an 2000 par exemple.

Au vote, la proposition d'augmenter la cotisation de Fr. 1.– est refusée par 7 voix contre 2.

Nomination des vérificateurs

Pour les comptes 1996, le tournus prévoit que la section de la Béroche délègue deux vérificateurs. C'est également cette section qui organisera l'assemblée des délégués 1997.

Rapport de l'inspecteur cantonal

Pierre Paratte, dans son préambule, nous signale un départ printanier retardé par les conditions météo, alors que dès juillet, les ruches se sont remplies, au point que 1995 peut être qualifiée d'année du siècle.

Pour ce qui est de l'état sanitaire, rien à signaler en ce qui concerne le noséma et l'acariose. Pour la varroase, ce parasite est toujours présent dans nos ruches. Il y a lieu de rester vigilant. Lors de l'assemblée avec les vétérinaires et les inspecteurs cantonaux romands il a été décidé que toute la Suisse romande traitera les ruches au moyen des lanières Bayvarol. En 1995, les frais occasionnés par ces traitements ont été pris en charge à raison de 50 % par la caisse des épizooties.

Un cas de loque américaine est apparu en 1995 à Lignières (1 rucher de 9 colonies). Le degré d'infestation très avancé a contraint l'inspecteur cantonal à détruire la totalité des colonies.

L'inspecteur cantonal relève que le bon état sanitaire des ruchers de notre canton est dû en grande partie au sérieux du travail des inspecteurs. Il faut toutefois leur signaler sans retard toute anomalie constatée.

Les éleveurs se sont rendus dans les stations d'élevage de Vermeilley (VD), Tovassières (VS), Moléson (FR), ainsi que dans la nouvelle station ouverte au Mont-Dar (NE) à la satisfaction de tous les éleveurs neuchâtelois. Les moniteurs-éleveurs se sont rendus à Bonatchiesse (VS).

Le recensement des ruchers au 1er novembre 1995 a donné les résultats suivants : apiculteurs : 377 (–11) ; rucher : 450 (–11) ; colonies : 4428 (+79).

Concernant les inspecteurs de cercle et les suppléants, ils ont été convoqués pour une assemblée générale le 19 avril 1995 au Crêt-du-Locle. M. Luc Michelet a présenté sa démission. L'inspectorat cantonal des ruchers le remercie pour le travail qu'il a effectué durant de nombreuses années.

Le 19 novembre 1995, la réunion annuelle des inspecteurs romands s'est déroulée à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney. Dix-neuf inspecteurs de notre canton ont participé à cette journée.

Dans sa conclusion, l'inpecteur cantonal remercie tous les collaborateurs qui lui ont, à divers titres, accordé leur soutien dans l'accomplissement de sa tâche.

La mise en discussion de ce rapport amène le président à demander des précisions à notre inspecteur cantonal sur la nouvelle loi sur les épizooties, particulièrement sur le traitement de la varroase. Pierre confirme que la varroase n'est plus une épizootie à combattre, mais à surveiller. Cela implique que le traitement contre ce parasite n'est plus obligatoire. Toutefois, il est bien clair que ces traitements devront se faire si nous voulons garder nos colonies. Ils devront être faits avec les produits reconnus en Suisse. D'entente avec le vétérinaire cantonal, notre inspecteur a pu obtenir pour 1996 une subvention des produits de raison de 25 %. Une commande globale sera effectuée à l'instar de ce qui s'est fait ces dernières années. Pierre signale également que les produits Nosémack et Fumidil ne sont plus commercialisés. Quant au problème de la diminution de l'effectif au Liebefeld et la suppression des analyses, ces dernières seront effectuées par un laboratoire privé. Des précisions seront communiquées aux inspecteurs lors de l'assemblée annuelle. Sur ce sujet du Liebefeld et du classement de la varroase dans l'ordonnance fédérale sur les épizooties, Claude Bourquin nous donne lecture de la question du conseiller national jurassien Rennwald lors de la séance du Conseil national du 21 décembre 1995 et de

la réponse du Conseil fédéral du 14 février 1996:

« Selon la nouvelle ordonnance fédérale sur les épizooties du 27 juin 1995, l'acarien *Varroa jacobsoni* est une épizootie à surveiller (art. 5), alors que la précédente ordonnance plaçait ce dangereux parasite des abeilles dans les épizooties à combattre.

»Comment le Conseil fédéral justifie-t-il ce changement qui a mis en émoi les inspecteurs des ruchers de Suisse romande? En effet, cette nouvelle désignation a pour conséquence que les inspecteurs des ruchers ne sont plus habilités à définir et à combattre ce parasite à l'échelle cantonale, ce qui fait peser un certain nombre de menaces sur l'apiculture. Dans le même ordre d'idées, comment le Conseil fédéral motive-t-il la suppression du Laboratoire des abeilles à la station de recherches du Liebefeld, dans la mesure où cet instrument a permis de consigner systématiquement, depuis 1923, toutes les épizooties survenues en Suisse?»

Réponse du Conseil fédéral :

«L'acarien causant la varroase a sévi ces vingt dernières années dans les colonies d'abeilles de la plupart des pays européens. Les mesures prises par les autorités vétérinaires pour enrayer cette malade et la combattre n'ont pas eu le succès escompté.

Un examen de la situation a montré que la varroase ne remplit pas les critères de la loi sur les épizooties justifiant des mesures de lutte publiques, dès lors que l'on connaît maintenant des procédés qui permettent à chaque apiculteur d'assurer par lui-même une protection suffisante de ses abeilles. Il a donc décidé, **d'entente avec les organisations faîtières de l'apiculture suisse**, de renoncer aux mesures de lutte publiques contre le varroa dans la nouvelle ordonnance sur les épizooties; cependant, les nouvelles dispositions exigent, comme avant, que les laboratoires et les inspecteurs des ruchers annoncent les cas constatés afin que le vétérinaire fédéral puisse surveiller la situation.

»La lutte contre la varroase est désormais sous la responsabilité des apiculteurs. La section apicole de la Station de recherche laitières à Liebefeld continuera de développer activement les méthodes d'ordre technique et d'ordre biologique pour lutter contre le varroa et les portera à la connaissance des apiculteurs sous forme de recommandations. Par contre, dès le milieu de 1996, la station du Liebefeld ne sera plus habilitée à recevoir des échantillons envoyés par les apiculteurs des ruchers et les particuliers. Le diagnostic des épizooties des abeilles sera transféré à des laboratoires cantonaux et privés à même d'assumer cette tâche, ce qui est déjà le cas pour la plupart des épizooties. Cette nouvelle orientation résulte d'une réévaluation des tâches des stations de recherches agronomiques.»

Jean Bichet signale que le Liebefeld a émis de nouvelles directives pour la lutte contre le varroa; il s'agit de la «lutte alternative». C'est à l'apiculteur de choisir le mode de lutte. Les conseillers apicoles sont mandatés pour les informer.

Willy Debély dit que l'accoutumance s'est ou va se créer, et c'est pourquoi le Liebefeld propose de revenir à la lutte intégrée.

Michel Fahrny relève les problèmes rencontrés en Italie et au Tessin sur l'accoutumance des varroas à certains traitements. Il tient aussi à préciser que les conseillers apicoles sont disponibles pour toutes les sections qui les demandent.

Rapport du responsable de la vulgarisation

Jean Bichet nous lit son rapport annuel qui commence par la satisfaction d'une récolte abondante. Les trois conseillers apicoles ont honoré leur mandat en effectuant plus de quarante heures de vulgarisation (cours théoriques en hiver et sur le terrain pendant la belle saison). La participation aux cours théoriques est en général bonne à très bonne. Quant à la visite de ruchers, la fréquentation devient de plus en plus mince au fil des années. Il est vrai que ces visites ont lieu les samedis et, s'il fait beau, l'apiculteur profite de travailler dans son rucher. Un petit effort est cependant demandé à chacun, car il est bénéfique de se retrouver sur le terrain quelques fois par année.

En raison d'Apimondia, il ne fut pas dispensé de cours de perfectionnement en 1995.

Rapport du responsable de l'élevage

Claude Bourquin nous donne lecture de son rapport. Nombreuses activités avec des cours de perfectionnement à Grange-Verney, des journées de pointage et des réunions. Quatre cours d'élevage sont organisés par André Andrey, Paul Castella, François Mojon et Claude Bourquin.

Activités dans les stations:

Bonatchiesse	97 ruchettes	88 % fécondées
Tovassière	346 ruchettes	82 % fécondées
Vermeilley	215 ruchettes	72 % fécondées
Moléson	46 ruchettes	89 % fécondées

Total: 704 ruchettes montées en station (+ 50 par rapport à 1994).

A ce chiffre, il faut ajouter 175 ruchettes montées au Mont-Dar avec un taux de fécondation de 85%. Beau résultat pour une première!

Merci à François Mojon et Jean-Gustave Béguin pour leur disponibilité.

Atteint par la limite d'âge, Paul Castella est démissionnaire. Claude Bourquin le remercie pour tout son dévouement.

Nomination d'un nouveau moniteur

En remplacement de Paul Castella, la fédération a deux moniteurs «en attente» depuis cinq ans. Il s'agit de Didier Gigon et d'Eric Amstutz. Les statuts prévoient un seul moniteur par section. Par conséquent, Eric Amstutz ne peut pas être nommé et c'est Didier Gigon qui sera proposé au président de la commission d'élevage M. Fernand Métrailler.

Rapport de la responsable du contrôle du miel

Rose Aubry, pour sa première année de responsable cantonale, a été directement mise dans le bain. C'était l'année de tous les records. Celui de la récolte et celui des contrôles. Pour notre fédération, 77 contrôles ont été effectués. Pour le miel de fleurs, des taux relativement élevés ont été constatés (certains avec 18,8 et 20%).

Pierre Paratte signale que des taux d'humidité de 21% sont acceptés par l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires. Cette dernière stipule aussi que le nom et l'adresse de l'apiculteur figurent sur l'emballage, ainsi que le poids net et la dénomination du contenu. Par contre, la date de remplissage ou d'échéance n'est pas nécessaire. Willy Debély précise la différence entre la loi et le contrôle du miel. Dans ce dernier cas, le taux doit être au-dessous de 18,5% pour bénéficier du label de qualité.

Activités 1996

Journée cantonale: elle sera organisée par la section des Montagnes neuchâteloises le 1er septembre 1996 au Mont-de-Travers.

VAL: cette exposition se tiendra à La Chaux-de-Fonds, du 6 au 8 novembre 1996. Michael Simoni sera contacté pour une présence éventuelle de la fédération neuchâteloise pendant ces journées.

Présentation d'un candidat au comité SAR

Suite à la démission de Jean-Paul Cochard, du comité SAR, une place est à repourvoir. Notre fédération ne présentera pas de candidat. Lors de l'assemblée des délégués SAR, une suspension de séance sera demandée si plus d'un candidat était présenté par les autres fédérations.

Divers

Pierre Paratte signale l'ouverture de l'exposition «Api... Bzzz» au Musée d'histoire naturelle, Hôtel des Postes, à La Chaux-de-Fonds. Elle se tiendra du 27 mars au 15 septembre 1996 et sera ouverte du mardi au samedi, de 14 h à 17 h , et dimanche, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. L'entrée est libre. Cette exposition a été créée en collaboration par le Musée cantonal de zoologie à Lausanne et le Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds. Dès le 30 avril, une ruche vivante sera présentée en collaboration avec des apiculteurs de la région. Pierre encourage chacun à venir voir cette intéressante exposition.

Dans le cadre de cette manifestation, Jean Bichet signale qu'une magnifique brochure est en vente dans ce musée. Elle a pour titre «L'abeille et l'apiculture en Suisse» et est éditée par les Editions de la Girafe, Musée d'histoire naturelle, La Chaux-de-Fonds. Prix du cahier: Fr. 12.–.

Le président signale à l'assemblée que les cours d'apiculture dispensés à l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier ont été supprimés. Le rucher de cette école sera mis en vente. L'assemblée décide qu'une lettre sera envoyée au conseiller d'Etat Jean Guinand, chef du Département de l'instruction publique, afin de faire revenir l'Etat sur sa décision. En effet, il nous paraît normal que ces cours, suivis par des personnes concernées par la survie de l'apiculture (fécondation des vergers et autres fleurs), sont absolument nécessaires. Ils sensibilisent les agriculteurs aux problèmes des traitements et aux dangers que ces derniers peuvent avoir sur les abeilles lorsqu'ils sont effectués sans discernement. De plus, l'école de Cernier dispose d'un magnifique rucher très bien agencé et qui avait été construit dans cette optique.

La parole n'étant plus demandée , le président clôt la séance à 22 h 15.

Le secrétaire: *D. Deleury*

Société apiculture La Chaux-de-Fonds et environs

Assemblée générale du 28 mars 1996 à la Croix-d'Or

Il est 20 h lorsque Eric Aubry, président, souhaite la bienvenue et ouvre cette assemblée avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance
4. Rapports
   a) de la FCNA
   b) de la SAR
   c) de l'inspecteur cantonal adjoint
   d) du contrôle du miel
5. Activités 1996
6. Divers

Avant de commencer l'assemblée, le président rend hommage à M. Edouard Frutschy, décédé dernièrement, et demande à l'assemblée quelques minutes de silence afin de l'honorer.

1. Appel

22 membres sont présents, alors que 6 sont excusés.

2. Procès-verbal

Lu par l'auteur et approuvé à l'unanimité.

3. Correspondance

La démission de Joseph Dela Vedova nous est parvenue.

Lettre émanant du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds qui organise une exposition apicole du 27 mars au 15 septembre 1996.

4. Rapports

a) de la FCNA

Bref rapport de Claude Pittet qui nous apprend que Didier Gigon sera proposé moniteur-éleveur à la SAR, en remplacement de Paul Castella, démissionnaire pour raison d'âge.

L'augmentation des cotisations demandée par le comité est refusée.

b) de la SAR

Le délégué Eric Aubry nous dit que les cotisations SAR ne seront pas augmentées.

Le concours des ruchers 1996 se déroulera dans le canton de Fribourg.

M. Röthlisberg remplacera M. Jean-Paul Cochard, démissionnaire au Comité central.

Les mandats de MM. Métrailler, Girard et Loup sont renouvelés.

Le bénéfice d'Apimondia est d'environ 100 000 francs.

Un livre sera édité sur cette exposition.

c) de l'inspecteur cantonal adjoint

Un cas de loque découvert à Lignières, où 9 colonies furent détruites. Front varroase, le canton subventionnera cette année encore un produit à 25%. Pour les prochaines années, il semble que l'on s'achemine vers la lutte intégrée qui sera donnée prochainement par les conseillers apicoles.

Le canton compte actuellement 450 ruchers, 4428 colonies et 477 apiculteurs.

d) de l'inspecteur de miel

Mme Aubry nous annonce qu'elle a distribué 8613 labels de qualité et que la moyenne du miel contrôlé est de 15 kg 950 par ruche.

5. Activités 1996

Charles Schlunegger organisera la course à la Miellerie du Haut-Doubs, à Aubonne, le 16 juin.

Willy Sammt mettra son rucher à disposition pour une visite de rucher le 11 mai.

Journée cantonale le 1er septembre et Journée des familles, au Valanvron, le 22 septembre.

6. Divers

La ruche en sagex DB sera donnée au nouveau membre M. Jacot. L'api Willy nous présente une magnifique série de diapositives et, à 22 h, le président clôt cette assemblée.

Le secrétaire: *Didier Gigon*

Société d'apiculture Pied du Chasseral

83e assemblée générale du 22 mars 1996, à l'Hôtel de laTruite à Frinvillier

Convocation pour 20 h; quatorze présents, dont une dame et un homme accompagnateurs.

Sont excusés: C. Weber, R. Kaufmann, W. Schneeberger.

M. Rufer sera scrutateur.

Le PV est accepté avec remerciements à M. Cousin.

Démission: R. Klötzli. Admissions: Mmes M. Gallat, C. Weber, M. Ioset, secrétaire, M. S. Hänni.

Les membres passent de 27 à 30.

Les réviseurs M. Grosjean et R. Kaiser prient l'assemblée de donner décharge au caissier M. Charrière pour son excellent travail, ce qui est fait à l'unanimité et avec remerciements.

Selon proposition du président, les cotisations et autres indemnités restent inchangées.

MM. Ramseyer et Kaiser nous ont représentés à l'assemblée de la SAR, à Yverdon, le 16 mars 1996.

Une sortie est prévue à Burgrain le 21 septembre 1996. M. Sandmeier convoquera tous les membres.

M. Kaiser propose la visite à Ballenberg, selon la SAR, à titre individuel. Une information sera envoyée à chacun.

Une visite de rucher aura lieu le samedi 29 juin 1996 chez R. Kaiser à Lignières. Les membres seront convoqués.

M. Sandmeier recommande le cours donné par M. Schneeberger, tous les derniers lundis du mois, à l'Hôtel Central de Tavannes, concernant la lutte alternative par le traitement à l'acide formique qui remplacera l'Apistan dans deux à trois ans.

Dans son rapport, le président déplore que le district de La Neuveville soit toujours à ban pour cause de loque. Il va s'efforcer de faire le travail nécessaire cette année afin que cette mise à ban, depuis trois ans, soit levée.

Le commissaire, apiculteur depuis 1956, souligne que 1995 a été une année record de récolte. Il tient à féliciter et à remercier tous les inspecteurs pour leur bon travail.

Pour le traitement 1996, chaque membre recevra une carte à remplir et à retourner à l'inspecteur en indiquant le nombre de mèches désirées.

Il souhaiterait aussi qu'il y ait plus d'inspecteurs afin de pouvoir effectuer des contrôles plus réguliers.

M. Sandmeier nous informe que le rucher de la fédération a produit environ 900 kg de miel. L'extraction a été faite par M. Girod, qu'il remercie et félicite pour son travail et le bon entretien du rucher.

A l'honneur pour vingt-cinq années SAR, Pierre-André Rufer reçoit la médaille d'argent.

M. Sandmeier nous fait part de son impression sur Apimondia 95 et nous décrit la journée du 17 août concernant l'excursion dans notre région avec visite du rucher de la fédération. Tout s'est bien déroulé et la journée a été magnifique. M. Tschumi a assisté à quelques conférences dont il a apprécié la qualité et l'intérêt des sujets ainsi que la traduction simultanée.

Le président informe qu'il y a un rucher à vendre à Plagne. A. Péry, Mme Jenni vend du miel et un rucher.

M. Aeschlimann nous donne lecture d'un article concernant les épizooties et varroa.

Dès l'année prochaine, le canton ne fournira plus les bandes Apistan.

En réponse à la question de M. Rufer, la caisse des épizooties sert à indemniser en cas de loque, lorsqu'il faut détruire des ruchers.

Pour clore, M. Charrière passe une vidéo très intéressante sur le varroa et son développement, suivie d'un exposé très écouté.

La séance est levée à 23 h 15.

La secrétaire

L'Abeille fribourgeoise, société du district de la Sarine

Assemblée générale annuelle

Elle s'est déroulée le 11 mars 1996 à Neyruz avec la participation de trente-six membres et en présence du président cantonal, M. Curty.

Effectif

La liste des mutations (les admissions de membres actifs compensent les démissions) fait apparaître un effectif total de 113 membres (contre 110 il y a un an), dont 82 à la grande cotisation.

Rapports

Les rapports présentés font état d'une année exceptionnelle pour l'apiculture par la récolte record de miel d'été et différentes manifestations, dont Apimondia à Lausanne, avec accueil d'un groupe de congressistes à Fribourg et Grangeneuve, les journées portes ouvertes à l'Institut agricole de Grangeneuve et la semaine de promotion de l'apiculture à l'espace-galerie Placette à Fribourg. Outre les stamms mensuels en hiver et les visites de ruchers en été, la société a organisé une course dans la région de Genève. Les comptes présentés et approuvés présentent un intéressant bénéfice dû au bon rendement du loto annuel. On entendit encore les comptes rendus du conseiller apicole, de l'inspecteur des ruchers, du préposé au contrôle du miel, avant d'aborder l'important chapitre des élections.

Elections

Pour une période administrative de trois ans, M. Michel Monney a été réélu par acclamation à la présidence. Il sera secondé au comité par les membres sortants Jean-Marc Fragnière, Charles Jacquat, Jacques Cudré, Jean Mettraux et Ernest Donzallaz. Pour remplacer le vice-président Alfred Uldry, qui se retire après douze années de comité, l'assemblée a fait appel à M. Hubert Chassot, e Granges-Paccot. Les comptes seront révisés par MM. Hubert Nicolet, Georges Ducrest et Joseph Andrey.

Distinctions

Pour quarante années d'activité, l'insigne d'or et la plaquette SAR ont été remis à MM. Emile Cristin, de Lentigny, et Gérard Bulliard, de Rossens.

Divers

Les cotisations ne seront pas modifiées pour 1997. On évoqua encore différents problèmes, dont celui posé par la nouvelle ordonnance fédérale concernant la lutte contre la varroase. Fut ausi applaudi en fin de séance M. Marius Bapst qui capitalise actuellement septante années d'apiculture. L'assemblée se prolongea quelque peu dans une bonne ambiance, grâce à une collation qui fut offerte aux membres présents.

Le secrétaire: ***E. Donzallaz***

Le point de vente à ACLENS

APICHANCELS – Dépôt de la maison Bienen-Meier

Notre dépôt est géré par

M. Marcel Décurnex, «Les Chancels», 1123 Aclens
Tél. (021) 869 91 96

M. Décurnex est un apiculteur compétent et chevronné qui se fera un plaisir de vous conseiller et de vous servir.

Voici les heures d'ouverture:

Lundi	13 h 30 à 19 h	Jeudi fermé toute la journée	
Mardi	8 h à 12 h et 13 h 30 à 19 h	Vendredi	8 h à 12 h
Mercredi	8 h à 12 h et 13 h 30 à 19 h	Samedi	8 h à 12 h

En dehors des heures d'ouverture, selon arrangement téléphonique avec M. Décurnex

Du 1er novembre 1996 au 28 février 1997, sur rendez-vous
Vacances annuelles du 4 au 18 août 1996

Reprise gratuite des vieux rayons, cire fondue, etc.:
Pendant **la dernière semaine** des mois de mars, avril, mai, juin, septembre et octobre.

Hors des dates indiquées plus aucune cire et autres produits ne seront repris.

BIENEN MEIER KÜNTEN
Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1
5444 Künten
Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55

flexible innovatrice rapide